



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4474

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réapprovisionnement en sel de déneigement - Convention avec le département du Rhône

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Madame Dubost

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4474**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) :

objet : **Réapprovisionnement en sel de déneigement - Convention avec le département du Rhône**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction des routes départementales du conseil général du Rhône assure un service de viabilité hivernale sur le boulevard urbain sud, dénommé BUS ou RD 301 entre l'autoroute A 7 et la route nationale 346. Cette action consiste à saler les voies, les bretelles d'accès et les giratoires de ce boulevard lors des événements hivernaux tels que les chutes de neige ou en présence de verglas.

Par délibération n° 2007-4388 en date du 10 septembre 2007, le Conseil a autorisé la signature d'une convention avec le conseil général du Rhône concernant son approvisionnement en sel pour ses opérations de viabilité hivernale sur le boulevard urbain sud à partir du dépôt de sel de la Communauté situé chemin de Feyzin à Vénissieux. Il s'agit d'optimiser l'organisation du service et d'en améliorer la réactivité.

Le conseil général du Rhône assure, par ailleurs, la viabilité hivernale des voiries publiques départementales sur le canton de Givors. Il dispose d'un stock de sel situé au dépôt de Noailly, à Givors, sur la route départementale 488.

En contrepartie de l'utilisation du dépôt de sel de Vénissieux, la Communauté urbaine a été autorisée par le Conseil général à pouvoir prélever du sel au dépôt de Noailly sur la route départementale 488 à Givors.

A ce titre, la Communauté urbaine pourrait donner son accord qui sera manifesté par la conclusion d'une convention du 2 novembre 2007 au 7 mars 2008. Elle précise les conditions dans lesquelles le chargement du sel sera organisé au lieu-dit Noailly sur la route départementale 488 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer la convention avec le conseil général du Rhône pour le réapprovisionnement en sel de déneigement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,